

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 5 SEPTEMBRE 2013 A 20H30
- SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL -**

Présents : Bernard MAMET – Jacques ROMAND – Jean-Sébastien LACROIX - Danielle TISSOT - Robert BONNEFOY – Christophe MATHEZ – Gilles BOURQUI – Sylvie TINGUELY - Annie BERTHET – Maurice VANDELLE – Fabien CHAVIN-GAZALIER – Béatrice CHAVETNOIR - Murielle BERTHET - Corine BOUVIER MARILLIER – Sébastien BENOIT-GUYOD – Frédéric BOURLAND

Absents : Bernard DAVID (pouvoir à Maurice VANDELLE) – Régis BAILLY-SALINS – Dominique AUZIAS

Secrétaire de séance : Christophe MATHEZ

Le conseil municipal adresse ses sincères encouragements et amitiés à Bernard DAVID.

Le 5 septembre 2013, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à 20h30 à la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Bernard MAMET, Maire. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie les conseillers et auditeurs présents.

M. le Maire établit l'ordre du jour suivant :

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2. Approbation du compte rendu de la séance du 18 juillet 2013**
- 3. Personnel :**
 - **Création d'un poste d'agent de maîtrise**
 - **Modification d'un poste d'infirmière de classe normale**
 - **Remboursement des frais de déplacement d'un agent en stage d'immersion**
- 4. Convention pluriannuelle de pâturage avec M. Xavier BROQUET**
- 5. Acquisition d'un tracteur agricole : signature du marché**
- 6. Travaux Gendarmerie : valorisation des Certificats d'Economies d'Energie**
- 7. Convention de partenariat « Carte et Chéquier rusés » avec la Communauté de communes de la Station des Rousses**
- 8. Signature d'une promesse d'acquisition**
- 9. Renouvellement de l'adhésion au CAUE du Jura**
- 10. Rapports annuels :**
 - **Du SICTOM du Haut-Jura pour l'année 2012 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**
 - **Du SYDOM pour l'année 2012 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés**
- 11. Liste des marchés signés par le Maire**
- 12. Questions et informations diverses**
 - **Chantier du Turu**
 - **Projet de loi ALUR**

M. le Maire propose d'ajouter les questions supplémentaires suivantes :

- convention avec le Conseil Général du Jura pour la mise en place et le financement de l'accompagnement dans les transports scolaires
- convention avec l'éducation nationale et l'école primaire pour la mise à disposition de la salle informatique dans le cadre des Temps d'Accueil Périscolaires (TAP)

Accord unanime du conseil municipal.

1 – Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Christophe MATHEZ secrétaire de séance.

2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 18 juillet 2013

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 18 juillet 2013.

3 – Personnel :

- Création d'un poste d'agent de maîtrise

Arrivée de Sylvie Tinguely.

M. le Maire informe le conseil municipal de la réorganisation des services techniques et la création d'un poste de chef d'équipe qui aura pour mission de faire le lien entre le Directeur des Services Techniques et l'équipe.

Suite à la publicité concernant le recrutement d'un agent de maîtrise pour le service technique, M. le Maire rappelle que la commission du personnel s'est réunie le mardi 18 juin 2013 à 9h pour auditionner les candidats.

A l'issue des entretiens, la Commission propose une personne donnant satisfaction et correspondant au profil de poste. Il convient désormais de créer un poste d'agent de maîtrise correspondant à son grade à compter du 5 septembre 2013 afin de procéder à sa mutation.

M. le Maire précise que cet agent a une grande expérience de terrain et notamment du déneigement, étant issu des services du Conseil Général de l'Ain. Il a réussi avec succès le concours d'agent de maîtrise mais il ne peut pas être promu dans sa collectivité. Il a donc postulé pour le poste aux Rousses. Parallèlement, cela va permettre de recentrer les missions du Directeur des Services Techniques : suivre les gros chantiers communaux, travailler sur les marchés publics, mettre en place des outils de management et de planification pour optimiser le service... Cette nomination va permettre de clarifier les rôles et missions de chacun. Cette personne ayant des attaches à Morbier ne rencontrera pas de problème d'implantation concernant son poste de travail et envisage de s'installer sur la commune des Rousses.

Sébastien BENOIT-GUYOD demande quel est le nombre d'employés aux services techniques. M. le Maire indique 11 postes (y compris le Directeur des Services Techniques et l'Agent de Maîtrise).

Le conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 5 septembre 2013.

- Modification d'un poste d'infirmière de classe normale

M. le Maire rappelle que par délibération du 28 mars 2013, le Conseil Municipal a approuvé le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire qui détermine, en fonction des besoins de la collectivité, les grades des cadres d'emplois ouverts aux recrutements réservés, le nombre d'emplois ouverts à chacun de ces recrutements et leur répartition entre les sessions successives de recrutement. Ainsi, le conseil municipal a décidé d'ouvrir au titre du dispositif de sélection professionnelle un poste d'infirmière en soins généraux de classe normale.

Suite à l'audition de l'agent concerné par la commission de sélection professionnelle du grade d'infirmier en soins généraux de classe normale, celle-ci a émis un avis favorable à son intégration dans le cadre d'emploi précité.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier le poste existant d'infirmière de classe normale en infirmière en soins généraux de classe normale à compter du 5 septembre 2013.

- Remboursement des frais de déplacement d'un agent en stage d'immersion

M. le Maire expose que pour pourvoir au remplacement de la secrétaire du centre de soins actuellement en congé maladie, il a été décidé de recruter un agent du Syndicat Intercommunal du Village de Vacances de Lamoura (SIVVL) placé en position de surnombre auprès du Centre de Gestion du Jura. Il a été convenu avec la Présidente du SIVVL que cet agent accomplirait un stage d'immersion auprès du Centre de soins infirmiers de la Commune des Rousses et continuerait d'être rémunéré par le SIVVL.

Cependant, pour éviter des frais supplémentaires à cet agent, M. le Maire propose de lui rembourser ses frais de déplacement depuis son domicile à Lamoura jusqu'au centre de soins des Rousses.

Le barème des indemnités kilométriques dépend de la puissance administrative du véhicule et varie de 0,405 € (3 CV) à 0,587 € (7 CV et plus) le km jusqu'à 5 000 kms. La puissance administrative du véhicule de cet agent est de 7 CV.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de rembourser les frais kilométriques de l'agent en stage d'immersion.

4. Convention pluriannuelle de pâturage avec M. Xavier BROQUET

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention pluriannuelle de pâturage avec M. Xavier BROQUET, éleveur de moutons, concernant la mise à disposition de terres à vocation forestière et relevant du régime forestier dans l'état où elles se trouvent .

M. le Maire rappelle que cette convention est importante pour la préservation des paysages, le pastoralisme et la lutte contre la fermeture des combes par l'avancée de la forêt.

Jean-Sébastien LACROIX indique qu'on officialise une pratique qui est déjà existante : la commune lui met à disposition les parcelles forestières de la commune (pré bois ou pâturage) pour ses moutons. La durée est fixée à cinq ans à partir du 5 septembre 2013 et la période de pâturage est comprise entre le 1^{er} juillet jusqu'en septembre. Les chasseurs utilisent aussi le Risoux et une prise de contact se fera entre le berger et les chasseurs. L'ONF sera là pour encadrer M. BROQUET concernant les secteurs de pâturages pour ne pas nuire au développement forestier. Il sera contrôlé par le Parc Naturel Régional et l'ONF. M. BROQUET fait également paître son troupeau sur d'autres parcelles qui n'appartiennent pas à la commune des Rousses.

M. le Maire souhaite que le conseil soit très favorable à cette pratique et qu'on l'encourage.

Jacques ROMAND fait remarquer que la commune devrait avoir des conventions comme celle-ci pour tous les terrains qu'on met à disposition des agriculteurs.

Robert BONNEFOY remarque que la surface mise à disposition de M. BROQUET est importante et l'on ne s'en rend pas compte.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la convention pluriannuelle de pâturage sur les parcelles communales du Risoux avec M. Xavier BROQUET.

5. Acquisition d'un tracteur agricole : signature du marché

Gilles BOURQUI rappelle qu'il s'agit du remplacement d'un véhicule dont la Commune a besoin.

M. le Maire indique que cela fait deux budgets qu'on reporte le remplacement de ce véhicule. Suite à un premier appel d'offres déclaré sans suite, un nouvel avis d'appel public à la concurrence concernant cet achat a été publié dans Le Progrès le 22 mai 2013, sur le site Internet de la Commune et dans un journal spécialisé des marchés publics.

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée dont l'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères suivants :

- prix : 40%
- valeur technique : 30%
- service après-vente et assistance technique : 20%
- délai de livraison ou d'exécution : 10%

La date limite de réception des offres était fixée au 10 juin 2013 à 12h.

4 entreprises ont remis une offre :

- CASSANI DUBOIS SAS à Pontarlier (25) ;
- Ets GAUVAIN à Bletterans (39) ;
- LACROIX MOTOCULTURE à Cessy (01) ;
- CLAAS Réseau Agricole à Charnay-les-Macons (71)

La commission des finances s'est réunie le 10 juin à 14h pour l'ouverture des offres et a décidé de lancer la négociation sur le prix.

Le Directeur des Services Techniques a procédé à l'analyse des offres avec la participation de Gilles BOURQUI et son rapport a été remis le 13 août 2013.

GAUVAIN et CLAAS n'ont pas répondu au cahier des charges car le moteur proposé est trop faible.

Gilles BOURQUI commente le rapport d'analyse des offres. Le budget prévu en 2013 est de 130 000 €. Des essais de véhicules ont été faits par le Directeur des Services Techniques et les employés communaux.

La commission des finances s'est à nouveau réunie le mardi 27 août 2013 à 17h30 pour prendre connaissance du rapport d'analyse des offres et propose au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer le marché avec l'entreprise CASSANI-DUBOIS pour un montant de 97 500.00 € HT avec option boîte à variation continue comprise.

M. le Maire réaffirme la pertinence de cet achat aujourd'hui.

Sébastien BENOIT-GUYOD trouve intéressant que la commune achète un véhicule deux fois moins cher que ce qu'on achetait jusqu'à aujourd'hui et qui se révèle être plus polyvalent toute l'année. Ainsi, il ne restera pas 6 mois sur 12 au garage.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer un marché de fourniture d'un tracteur agricole avec la société CASSANI DUBOIS pour un montant de 97 500 € HT, avec option boîte à variation continue comprise.

6. Travaux Gendarmerie : valorisation des Certificats d'Economies d'Energie

Gilles BOURQUI fait un point sur les travaux de la Gendarmerie qui avancent bien : mi-octobre, on devrait finaliser les façades. M. le Maire indique que le planning est respecté.

M. le Maire explique que certains travaux de bâtiments relatifs à l'efficacité énergétique peuvent donner lieu à la délivrance de Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

Le SIDEC peut intervenir pour la valorisation des actions éligibles aux CEE de toute collectivité adhérente du syndicat, sur la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013, et les éventuelles ressources perçues par le SIDEC grâce à la valorisation ultérieure de ces certificats seront réparties entre la collectivité et le SIDEC suivant les termes de la convention et de la façon suivante : 30% pour le syndicat pour les frais de gestion de la mission énergie et 70% pour la collectivité.

M. le Maire propose de délibérer en vue de la participation à ce service mutualisé de CEE.

Il rappelle que le SIDEC est le maître d'œuvre du projet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Approuve le transfert des actions éligibles aux CEE au SIDEC dans les conditions de la convention jointe,
- Prend note de la répartition de la valorisation suivante : 30% pour les frais du SIDEC, 70% en retour pour la collectivité,
- Autorise M. le Maire à signer la convention afférente au transfert des actions éligibles aux CEE au SIDEC et tous les documents relatifs aux CEE.

7. Convention de partenariat « Carte et Chéquier rusés » avec la Communauté de communes de la Station des Rousses

M. le Maire fait part de la convention de partenariat « Carte et chéquier rusés » entre la Communauté de communes de la Station des Rousses et la bibliothèque pour la période du 1er septembre 2013 au 31 août 2014.

Les chéquiers et cartes sont en vente dès aujourd'hui.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer cette convention au nom de la commune.

8. Signature d'une promesse d'acquisition

M. le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer une promesse d'acquisition avec M. Jean-Louis ZURCHER concernant l'acquisition par lui des parcelles suivantes :

Section	N°	Lieu-dit	Contenance
AC	640	Au Village	49 m ²
AC	642	Au Village	2 m ²
		total	51 m ²

L'acquisition est faite moyennant la somme de 30 € le m², soit 1 530 €, selon l'estimation réalisée par France Domaine du 13 février 2013.

Jacques ROMAND précise que cette acquisition de terrain va permettre à M. ZURCHER d'accéder à sa propriété.

M. le Maire indique que les frais d'acte notarié et de géomètre sont à la charge du demandeur.

Le conseil municipal décide à l'unanimité la vente des parcelles AC 640 et 642 et autorise M. le Maire à signer l'acte de vente.

9. Renouvellement de l'adhésion au CAUE du Jura

M. le Maire propose au conseil municipal de renouveler l'adhésion de la commune au CAUE du Jura pour l'année 2013. Le montant de l'adhésion s'élève à 200 €.

Il rappelle que la commune travaille avec le CAUE et notamment avec Mme CLEMENT pour les dossiers suivants : PLU, lotissement Les Crêtets, Za André Lizon.

Sébastien BENOIT-GUYOD demande si cette adhésion paie les missions du CAUE. M. le Maire répond qu'il s'agit d'une adhésion. Pour les missions spécifiques, il y a une convention et une rémunération du CAUE.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion de la commune des Rousses au CAUE du Jura.

10. Rapports annuels :

- Du SICTOM du Haut-Jura pour l'année 2012 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

M. le Maire rappelle que le document est consultable en mairie et que le conseil municipal doit en prendre acte.

Jacques ROMAND indique qu'il y a peu d'évolution par rapport à l'année dernière : la quantité des déchets diminue légèrement et les tarifs sont à peu près stables. Les déchets en hausse sont les peintures, vernis, pneus, bois, verre, ordures ménagères, plâtre. Les déchets en baisse sont l'électroménager, le tout-venant, le papier, les déchets verts, le recyclable, la ferraille et le carton.

Les passages en déchetterie des Rousses ont augmenté.

M. le Maire rappelle que la compétence collecte et traitement des ordures ménagères a été transférée à la communauté de communes de la station.

- Du SYDOM pour l'année 2012 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Ce document est aussi consultable en mairie. Le conseil municipal doit en prendre acte.

Jacques ROMAND indique qu'on devrait s'attendre à une diminution du coût de la collecte en raison de la mise en place des Molocks.

Sylvie TINGUELY signale qu'un « malotru » déverse ses déchets dans la petite place de parking située en face de la villa « le colibri » et ils tombent dans les hautes herbes. M. le Maire répond que le Policier Municipal fera une enquête.

Gilles BOURQUI fait le point sur l'installation de nouveaux Molocks dont le démarrage aura lieu cet automne. On rencontre un problème au niveau du Vivier des Rousses car on est en attente de l'avis de la Commune de Bois d'Amont. La liste des nouveaux points de collecte est la suivante :

Lieux d'implantation	Nombre de cuves	Coût
Parking Entre'loup pour immeuble le pré au loup	1 Gris + 1 Bleu	1 500 €
Hameau les Rousses d'Amont	1 Gris + 1 Bleu	1 500 €
Restaurant le Chalet du lac	1 Gris + 1 Bleu	1 500 €
Hameau du Vivier ou la Bourbe	2 Gris + 2 Bleu	3 000 €
Hameau Les Berthets	2 Gris + 2 Bleu	3 000 €
Montée du Noirmont	1 Gris + 1 Bleu	1 500 €
Rue du Sergent Chef Marc Benoit-Lizon	2 Gris + 2 Bleu	3 000 €
Total 7 nouveaux points	21 cuves	15 000 €

Christophe MATHEZ demande si le SICTOM envisage la pose de Molock à verre. Jacques ROMAND répond que le SICTOM est en train d'étudier ce dossier.

11. Liste des marchés signés par le Maire

La liste des marchés signés par le Maire est consultable en Mairie.

Annie BERTHET pense que l'eau du bâtiment du Noirmont devrait être à la charge de la communauté de Communes. M. le Maire répond que le compteur des toilettes est au nom de la commune car ce local appartient à la commune et donc l'abonné est la commune. Le conseil municipal se demande si la communauté de communes ou le syndicat mixte de développement touristique sont prêts à reprendre cet abonnement. M. le Maire indique que la question de la copropriété a été posée. Sébastien BENOIT-GUYOD souhaite que soit aussi revu le déneigement du parking du Noirmont pour que tout soit clair.

Annie BERTHET trouve que la consommation d'eau de la salle polyvalente de la Doye est élevée et demande une vérification du compteur. *(nota : après vérification par le service technique, plusieurs causes peuvent expliquer cette hausse :*

- *Le compteur n'a pas été relevé l'année dernière car un véhicule était en permanence stationné sur le compteur ; il n'y a donc eu qu'une estimation ;*
- *Durant l'hiver 2011-2012, le réducteur de pression a gelé et il a été changé en février 2012 : de l'eau s'est certainement écoulée durant la période de dégel ;*
- *Le mécanisme d'une chasse d'eau a été en dysfonctionnement, ce qui bloquait la chasse d'eau ouverte.*

La situation a été rétablie car le relevé du 22/7/13 faisait état de 3 702 m³ et le relevé du 12/9/13 de 3 703 m³, soit 1m³ en 2 mois).

Maurice VANDELLE se demande si la commune ne pourrait pas bénéficier de l'eau gratuitement puisque la commune est propriétaire du lac. M. le Maire répond qu'on ne peut pas car tous les usagers sont égaux (nota : la commune reçoit 0.03 € par m3 produit).

Frédéric BOURLAND souhaite que les factures de téléphone mobile du Directeur des services techniques et de la police municipale soient vérifiées. *(nota : il s'agit du paiement des factures de décembre 2012 à juin 2013 : les factures sont mensuelles)*

- **convention avec le Conseil Général pour la mise en place et le financement de l'accompagnement dans les transports scolaires**

M. le Maire donne lecture du projet de convention à passer avec le conseil général pour l'accompagnement dans tout véhicule transportant des élèves d'âge préscolaire (inférieur à 6 ans) dès la rentrée 2012. A partir de la rentrée 2013, le conseil général participera à hauteur de 50 % du coût de l'accompagnement. Christophe MATHEZ souhaite que les accompagnatrices portent un badge ou quelque chose qui les identifie.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la convention avec le conseil général.

convention avec l'éducation nationale et l'école primaire pour la mise à disposition de la salle informatique dans le cadre des Temps d'Accueil Périscolaires (TAP)

M. le Maire présente un projet de convention à passer avec l'Education Nationale et l'école primaire pour la mise à disposition de la salle informatique dans le cadre des TAP, la commune ayant mis en place la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013. Ainsi cette salle et le matériel informatique seront utilisés 4 jours par semaine de 15 h 45 à 16 h 30 et l'encadrement des élèves sera assuré par deux employés communaux dont un représentant du service informatique.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la convention avec le conseil général et la Directrice de l'école primaire.

12. Questions et informations diverses

a) effectifs scolaires

M. le Maire donne les effectifs scolaires :

Primaire : 165

Maternelle 107

Ecole privée : 69

Collège : 421, soit un total de 762 élèves à qui le conseil municipal souhaite une bonne année scolaire.

Christophe MATHEZ ajoute qu'on constate une baisse à l'école primaire et une hausse à la maternelle. Les effectifs de l'école privée sont stables.

b) Béatrice CHAVETNOIR demande si la convention entre le collège des Rousses et la bibliothèque est toujours valable. (*nota : elle a été signée en 2011, elle se renouvelle tacitement chaque année tant qu'elle n'est pas dénoncée.*)

c) Chantier du Turu

M. le Maire fait part du communiqué de presse sur la RN5 : le chantier du Turu a été arrêté pour des raisons techniques et de sécurité et la résiliation du marché a été prononcée pour motif d'intérêt général. Sébastien BENOIT-GUYOD rappelle qu'il n'y a pas de marquage au sol sur la N5 et il trouve cela très dangereux. Il pense que ce qui se passe avec la DIRE sur la RN5, ce n'est pas normal.

M. le Maire répond que la commune ne peut pas faire le marquage au sol sur la RN5 tant que le point à temps qui doit être fait par la DIRE n'est pas fini.

Gilles BOURQUI indique que la DIRE n'avait pas un euro à mettre sur la RN5 dans la traversée du village. On a pu faire les passages piétons où il n'y avait pas de point à temps à remettre.

Jean-Sébastien LACROIX pense qu'il faut faire pression auprès de la DIRE pour que les travaux se terminent.

M. le Maire indique qu'il a rendez-vous avec M. le Préfet de Région le 23 octobre au sujet de la RN5 : il va demander que soit revue l'architecture globale du projet entre le Turu et Les Rousses et souhaite que le conseil municipal prenne une motion pour que les fonds initialement prévus soient remis sur le projet d'aménagement de la RN5 aux Rousses.

d) Projet de loi ALUR (accès au logement et à l'urbanisme rénové)

M. le Maire fait part d'un extrait de la revue de l'ANEM relatif à la densification et l'imperméabilisation des sols qu'on a largement évoqué dans la révision du PLU. Dans un avenir proche, les PLU seront intercommunaux et il y aura une autonomie juridique renforcée des SCOT.

En ce qui concerne la révision du PLU, le conseil municipal attend la nomination du commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif qui a demandé des renseignements complémentaires.

e) Centre sportif :

Les travaux sont en cours de finition : réfection des parquets, peintures, salles de squash, séparation douche, électricité, sanitaires, faux-plafond... L'ouverture au public aura lieu dans quelques jours.

En parallèle, des réunions avec le tennis club et Messieurs LAMBERT ont eu lieu en ce qui concerne les tarifs de location : la municipalité espère que les négociations vont aboutir entre les deux parties. Le conseil municipal rappelle que le vote des subventions pour l'association Office des Sports est fini.

Annie BERTHET demande si un accès pour personne à mobilité réduite est envisagé. Christophe MATHEZ répond que ces travaux n'ont pas été inscrits au budget mais qu'ils sont possibles à mettre en œuvre.

M. le Maire ajoute que le peintre a bien travaillé.

f) ZA André Lizon

Gilles BOURQUI indique que la réunion concernant ZA André Lizon avec le maître d'œuvre, le SIDEC, l'entreprise EIFFAGE et l'entreprise SCEB a eu lieu cet après-midi. Le début des travaux est prévu le 16 septembre 2013.

Annie BERTHET s'interroge sur le projet Intermarché car le gérant M. POULLY, a quitté la Commune. Christophe MATHEZ répond que le projet reste inchangé et maintenu par le repreneur du supermarché et la Société Intermarché.

M. le Maire propose de demander aux futurs acquéreurs de signer une promesse de vente avec une indemnité d'immobilisation de 10%.

Christophe MATHEZ indique qu'il restera une parcelle disponible sur la ZA.

Gilles BOURQUI précise que les plateformes seront réalisées à l'automne et la voirie et le giratoire au printemps.

g) Expositions salle Gérard Loye

M. le Maire indique que le bilan des expositions de cet été salle Gérard Loye est très positif. De nombreux artistes sont ravis d'être accueillis à titre gracieux par l'association culturelle dans une salle spacieuse, lumineuse et bien entretenue. Le conseil municipal félicite et remercie Mme DAUTRIAT pour son bénévolat et son investissement. Christophe MATHEZ propose au conseil municipal de réfléchir à l'accès à cette salle aux personnes à mobilité réduite.

M. le Maire présentera au prochain conseil les comptes du bal du 14 juillet pour le versement de la subvention.

h) Travaux Syndicat de Développement Touristique de la Station

Jean-Sébastien LACROIX informe le conseil municipal que les travaux à la Darbella seront terminés le 15 octobre. Des travaux ont également été entrepris à la Serra pour élargir la piste rouge et ainsi qu'une réfection des toilettes des Jouvencelles.

i) Les travaux de la plateforme bois du Syndicat Mixte du Canton de Morez à laquelle la commune a adhéré sont terminés et l'inauguration est prévue le 21 septembre. La chaufferie bois pourra s'approvisionner en plaquettes à partir du mois d'octobre.

j) modification de la signalisation au collège

Le Maire indique qu'il s'agit d'une signalisation expérimentale. Cela découle de la demande du conseil municipal des jeunes. Il a travaillé sur le dossier en juillet avec Christophe MATHEZ, Gilles BOURQUI et le Directeur des services techniques : le sens unique concerne le contournement du collège qui est utilisé comme un rond-point. La dépose des élèves des bus se fait dans la descente et on teste une ligne de dépose minute parallèle à la voie des bus. Des ralentisseurs seront prévus ultérieurement. Il y a encore des choses perfectibles et on a identifié certains problèmes qui seront corrigés. Le policier municipal et un gendarme sont présents la semaine de la rentrée scolaire pour faire de la prévention.

Maurice VANDELLE pense que le passage avec un bus va être juste l'hiver. Christophe MATHEZ indique que la commune s'est engagée à déneiger le secteur et si cela ne fonctionne pas, les panneaux seront enlevés et on reviendra à la situation précédente.

Christophe MATHEZ indique qu'il a demandé au Directeur des services techniques la réhabilitation des deux terrains de tennis inutilisés devant le collège.

M. le Maire informe que le conseil général s'apprête à mettre un abri bus devant le collège. Annie BERTHET propose de le mettre le plus haut possible afin de ne pas boucher l'entrée du collège.

- k) Christophe MATHEZ indique que le Club de boxe (le gant d'argent) a été déménagé en juillet à l'ancienne école de la Doye par les services techniques et l'inauguration est prévue le 28 septembre à 11H sur place. Les adhérents sont très contents de la salle.

Prochain conseil municipal : jeudi 3 octobre à 18h30.

Séance levée à 22h33

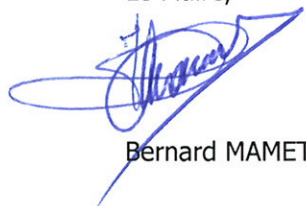
Le Secrétaire de séance,



Christophe MATHEZ



Le Maire,



Bernard MAMET

